

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 1.366 pris en Conseil d'Administration, portant rachat du ponton-grue Ardelt.

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
13 décembre 1945

Numéro JO  
n° 11 du 31/12/1945

Date du numéro  
31 décembre 1945

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'offre de vente faite par la Maison Livierato, en date du 16 août 1945

**Vu** le procès-verbal de la Commission nommée par décision n° 1.289 du 21 novembre 1945

Sur la proposition du Chef du Service des Travaux Publics, Le Conseil d'Administration entendu dans sa séance du 7 décembre 1945,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Article 1er

— Est autorisé le rachat, par la Colonie, à la Maison Livierato, du ponton-grue Ardelt.

#### Art. 2

— Le prix de ce rachat est fixé à la somme de un million quatre cent vingt cinq mille francs (1.425.000).

#### Art. 3

— La livraison de cet engin aura lieu au nouveau Port du Marabout.

#### Art. 4

— Le Chef du Bureau des Finances et le Chef du Service des Travaux Publics, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera public et communiqué partout où besoin sera.

**J. CHALVET.**